

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024
CURZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie de Curzon, sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, Maire.

Date de convocation : 16/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : ROUX Didier – LAVERGNE Stéphane – LAMY Mireille – MEIZE Marie-Laure – BOUNOLLEAU Christophe – ANGUERAND Thierry – RIMBERT Boris – LAVERGNE Freddy – DUBELLOU Alain – POULAILLEAU Michel – CAILLAUD Didier

Absents : -

Absents excusés : -

Liste des pouvoirs : -

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : LAMY Mireille

* * * * *

Ordre du jour :

Financier :

- Construction d'une salle polyvalente annexe intergénérationnelle – Demande de subvention au Département
- Construction d'une salle polyvalente annexe intergénérationnelle – Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux
- Construction d'une salle polyvalente annexe intergénérationnelle – Demande de subvention à la Région

* * * * *

POINT 1 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose à Madame Mireille LAMY d'assurer le secrétariat de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 11 voix pour, le Conseil Municipal

- Désigne Madame Mireille LAMY pour assurer le secrétariat de la présente séance du conseil municipal.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Monsieur le Maire demande aux participants s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 11 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte-rendu de la précédente séance

POINT 3 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ANNEXE INTERGENERATIONNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les programmes de subvention adoptés 11 mars 2022 pour le soutien du Département aux projets des communes et intercommunalités,
Annule et remplace la délibération n° 20240129-02,

La commune souhaite construire une salle polyvalente annexe intergénérationnelle.

Afin d'appuyer la réalisation de ce projet, il est proposé de mobiliser l'enveloppe de subvention du Département de la Vendée (programme : salles polyvalentes et culturelles).

Le plan de financement pour la phase travaux est le suivant :

dépenses en € H.T.	Montant	recettes	Montant	%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €	Subvention Etat	81 000,00 €	20,00
Travaux	380 000,00 €	Subvention Région	40 500,00 €	10,00
Honoraires		Subvention Département	162 000,00 €	40,00
Frais annexes	25 000,00 €	Fonds de concours VGL	0 €	
Divers		Emprunt	0 €	
		Autofinancement	121 500,00 €	30,00
TOTAL	405 000,00 €	TOTAL	405 000,00 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- de valider le projet, les plans de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus ;
- de solliciter, auprès du Département de la Vendée, la demande de subvention (programme : salles polyvalentes et culturelles), pour un montant de 162 000,00 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document afférent à cette demande de subvention.

POINT 4 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ANNEXE INTERGENERATIONNELLE – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi des finances pour 2011,
Vu la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour la Vendée pour soutenir la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural,
Annule et remplace la délibération n° 20240129-03,

La commune souhaite construire une salle polyvalente annexe intergénérationnelle.

Le plan de financement pour la phase travaux est le suivant :

dépenses en € H.T.	Montant	recettes	Montant	%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €	Subvention Etat	81 000,00 €	20,00
Travaux	380 000,00 €	Subvention Région	40 500,00 €	10,00
Honoraires		Subvention Département	162 000,00 €	40,00
Frais annexes	25 000,00 €	Fonds de concours VGL	0 €	
Divers		Emprunt	0 €	
		Autofinancement	121 500,00 €	30,00
TOTAL	405 000,00 €	TOTAL	405 000,00 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- **de valider le projet, les plans de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus ;**
- **de solliciter, auprès de la DETR, la demande d'aide pour un montant de 81 000,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document afférent à cette demande de subvention.**

POINT 5 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ANNEXE INTERGENERATIONNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Annule et remplace la délibération n° 20240129-04,

La commune souhaite construire une salle polyvalente annexe intergénérationnelle.

Le plan de financement pour la phase travaux est le suivant :

dépenses en € H.T.	Montant	recettes	Montant	%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €	Subvention Etat	81 000,00 €	20,00
Travaux	380 000,00 €	Subvention Région	40 500,00 €	10,00
Honoraires		Subvention Département	162 000,00 €	40,00
Frais annexes	25 000,00 €	Fonds de concours VGL	0 €	
Divers		Emprunt	0 €	
		Autofinancement	121 500,00 €	30,00
TOTAL	405 000,00 €	TOTAL	405 000,00 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- **de valider le projet, les plans de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus ;**
- **de solliciter, auprès de la Région, la demande d'aide pour un montant de 40 500,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document afférent à cette demande de subvention.**

Séance levée à (heure) : 21h00

La secrétaire de séance,
Mireille LAMY




Le Maire,
Didier ROUX



